

COMMUNE DE CAMPAGNAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/07/2017

L'an deux mille dix-sept et le vendredi vingt-huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice DEJEAN, Maire de la Commune.

Date de convocation : 24/07/2017

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers en exercices : 14

Présents : MM. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marie TARISSE, MME Ghislaine MITAINE, M. Michel GUERNIER, Mr Jean-Manuel YORIS, M. Christian DUPY, Mme Jacky CARUSO, M. Vincent MARTIN, Mme Christelle BAUER

Absents excusés : M. Lucien GELLIDA, M. Jean-Marc ISURE, Mme Myriam FERNANDEZ, Mme Caroline COSTES RIC, M. Benoît ALBALADEJO

Vote par procuration donné à Monsieur le Maire : 0

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine MITAINE

La séance est ouverte à dix-huit heures trente.

OBJET: Présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune et conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Après une introduction de **Monsieur Maurice DEJEAN, en qualité de Maire** rappelant la procédure en cours, **Monsieur Cyril BONNET, en qualité d'architecte** a présenté les orientations retenues dans le PADD du futur de PLU en cours d'élaboration de la commune de **CAMPAGNAN** :

- **AXE 1 VALORISER LA FORME URBAINE EXISTANTE**

- Poursuivre la (re)qualification des espaces publics par la mise en valeur des éléments de patrimoine et de la trame urbaine ancienne
- Améliorer la qualité de vie du centre ancien de CAMPAGNAN
- Maintenir une dynamique d'activation des locaux disponibles à l'intérieur de la forme urbaine
- Repenser les circulations au sein du centre

- **AXE 2 DEVELOPPER UN CENTRE DE VIE DANS LE SECTEUR DE L'ANCIENNE GARE**

- Valoriser le secteur de l'ancienne gare qui présente de nombreux enjeux
- Réinvestir l'ancienne voie ferrée pour pouvoir créer une voie verte

- **AXE 3 QUALIFIER LE DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION**
 - Préserver l'offre d'équipements existante
 - Qualifier l'urbanisation des futures zones à urbaniser et des disponibilités foncières au sein du tissu bâti
 - Associer le développement de la commune à la capacité de ses réseaux
 - Réduire l'emprise de la voiture dans le village
 - Diversifier l'offre en logements en respectant les attentes supracommunales
 - Encourager les formes de télétravail
 - Permettre le développement d'un tissu commercial le long de l'axe principal du village
 - Capturer davantage les retombées liées au tourisme

- **AXE 4 PRESERVER LES ESPACES NATURELS PROTEGER LES ESPACES ET L'ACTIVITE AGRICOLES**
 - Protéger les milieux naturels et la biodiversité
 - Assurer la sécurité vis-à-vis des risques
 - Préserver le paysage et participer à sa valorisation
 - Protéger les espaces et l'activité agricoles

Le PADD vise une modération de la consommation de l'espace prévoyant une progression démographique modérée et une extension maximale de l'urbanisation de 2 ha.

Le PADD ne suscite pas de question ou d'opposition particulière.

Monsieur Maurice DEJEAN, Maire de CAMPAGNAN peut donc clore le débat.

Le débat a été levé à **20h**.